Communiqué de presse

Le premier ouvrage en italien consacré à la légende de la Bête du Gévaudan vient de paraître.

"La Bestia del Gévaudan", de Giovanni Todaro, édition révisée et corrigée, 490 pages, enrichie de plus de 100 pages supplémentaires (actuellement disponible uniquement en ebook sur Lulu.com, 15,00 €, ID 11692812).

Enfin un livre en italien sur la célèbre légende de la Bête du Gévaudan, qui fit au moins 131 victimes dans la France du XVIIIe siècle, lors d'au moins 250 attaques. Chronique rigoureuse et exhaustive qui, grâce à une approche naturaliste et à un examen minutieux des documents historiques, révèle de nouvelles données essentielles à l'identification de cette mystérieuse bête mangeuse d'hommes (en réalité plusieurs loups).

Le texte a été révisé en octobre 2011, grâce à de nouvelles documentations historiques, éthologiques et scientifiques qui enrichissent encore davantage la recherche. Des professeurs de différentes universités italiennes y ont collaboré. Des cas similaires de cannibalisme de loups, en série ou non, ont également été signalés et décrits à l'échelle internationale du XIIe siècle à 2011 (Italie, France, Allemagne, Espagne, Portugal, Finlande, Russie, Norvège, Suède, Turquie, Inde, Iran, Afghanistan, Corée, Japon, Canada, Alaska).

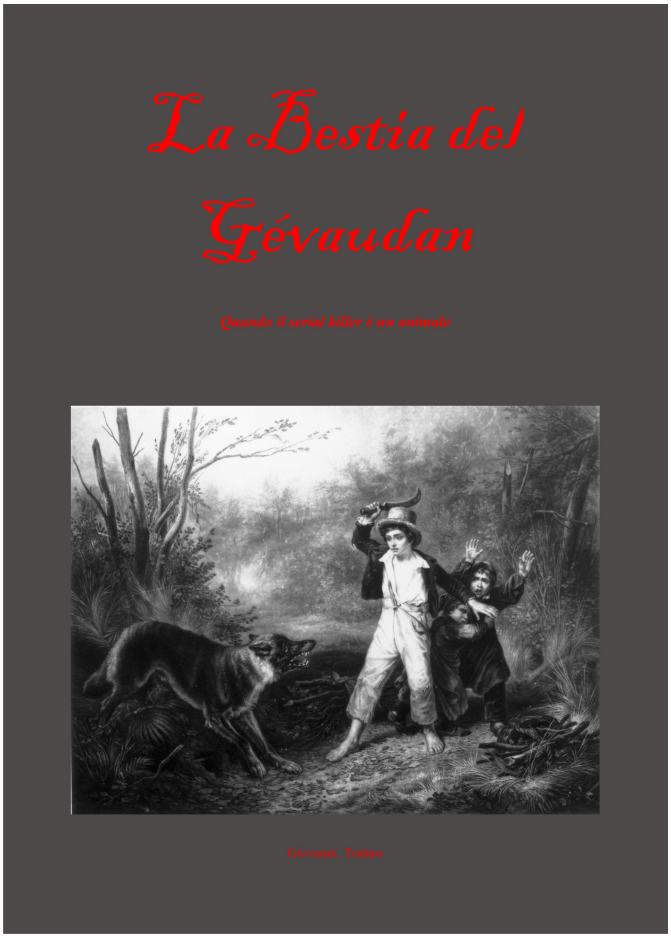

Liste des différentes "Bêtes" mentionnées ou évoquées dans le livre, sans celle du Gévaudan

- ✓ Les bête de Gubbio (Italie), 1220-22
- ✓ Les bêtes de Paris (France), 1422
- ✓ Les bêtes de Paris (France), 1439
- ✓ Les bêtes de Paris (France), 1447
- ✓ La bête de la Riviera de Benacense (Italie), 1457-58
- ✓ La bête de Sabbio Chiese (Italie), 1475
- ✓ La bêtes de Lugano (Suisse), 1500
- ✓ La bête de Bovegno (Italie), 1510
- ✓ La bête de Marmirolo (Italie), 1518
- ✓ Les bêtes de Dartmund (Allemagne), 1529
- ✓ Les bêtes de Varèse (Italie), 1593
- ✓ Les bêtes de Toulouse (France), 1605
- ✓ Les bêtes de San Giovanni di Casarsa (Italie), 1625-1633
- ✓ La bête de Caen (France), 1631-1633
- ✓ La bête d'Évreux (France), 1633-1634
- ✓ La bête de Vintimille (Italie), 1641
- ✓ Les bêtes de Gâtinais (France), 1655
- ✓ La bête de Fontainebleau (France), 1669
- ✓ Les bêtes d'Oberviechtach (Allemagne), 1677-1680
- ✓ La bête d'Ansbach (Allemagne), 1685
- ✓ La bête d'Orléans (France), 1691-1702
- ✓ La bête de Bénais (France), 1693-1694
- ✓ La bête de Palazzolo Acreide (Italie), 1695
- ✓ Les bêtes de Varèse (Italie), 1704
- ✓ La bête d'Orléans (France), 1709
- ✓ Les bêtes de Varèse (Italie), 1714
- ✓ Les bête de Ghemme (Italie), 1728
- ✓ Les bêtes d'Auxerres (France), 1731-1734
- ✓ Les bêtes de Neuville-les-Dames (France), 1738
- ✓ La bête de Bénais (France), 1751
- ✓ Les bêtes de Vienne (France), 1751
- ✓ Les bêtes du Lyonnais (France), 1754-1756
- ✓ La bête d'Avallon (France), 1755
- ✓ La bête de Chaves (Portugal), 1760
- ✓ La bête de Sarlat (France), 1766
- ✓ Les bêtes du Périgord (France), 1766
- ✓ La bête de Cusago (Italie), 1792
- ✓ Les bêtes de Nièvre (France), 1794
- ✓ La bête de Châteauneuf-Brinon (France), 1796
- ✓ La bête de Veyreau (France), 1799
- ✓ La bête d'Albiolo (Italie), 1801
- ✓ La bête de Busto Arsizio (Italie), 1801
- ✓ La bête de Novedrate (Italie), 1801
- ✓ Les bêtes d'Auxerres (France), 1807
- ✓ La bête de Benais (France), 1808

- ✓ La bête de Côme (Italie), 1808
- ✓ Les bêtes de Lenta (Italie), 1809-1815
- ✓ La bête de Vivarais (France), 1809-16
- ✓ Les bêtes de Roasio (Italie), 1810-14
- ✓ Les bêtes de Buronzo (Italie), 1811-15
- ✓ La bête de Breno (Italie), 1812-13
- ✓ La bête d'Orléans (France), 1814
- ✓ Les bêtes de Balocco (Italie), 1814
- ✓ La bête de Benais (France), 1814
- ✓ La bête de Nettelhoven-Dernau (Allemagne), 1815
- ✓ La bête de Trecate (Italie), 1815
- ✓ Les bêtes de Sanremo (Italie), 1815-16
- ✓ La bête d'Auxerres (France), 1817
- ✓ La bête de Bergame (Italie), 1817
- ✓ La bête de Gysinge (Suède), 1820-21
- ✓ La bête de Corfinio (Italie), 1829
- ✓ La bête de Carélienne (Finlande), 1831-32
- ✓ La bête de Pacentro (Italie), 1839
- ✓ Les bêtes de Tampere (Finlande), 1877
- ✓ Les bêtes de Turku (Finlande), 1880-81
- ✓ Les bêtes de Kaunas (Lituanie), 1916-17
- ✓ Les bêtes de Voronej (URSS), 1920
- ✓ Les bêtes de l'oblast de Kouïbichevskaïa (URSS), 1935
- ✓ Les bêtes de l'oblast de Minsk (URSS), 1935
- ✓ Les bêtes de Lioubanski (URSS), 1936-37
- ✓ Les bêtes de Domanovitchski (URSS), 1940
- ✓ La bête de l'oblast de Kirovski (URSS), 1944-45
- ✓ Les bêtes d'Akhalkalakski-Bogranovski (URSS), 1945
- ✓ Les bêtes du Daghestan (URSS), 1945
- ✓ Les bêtes de l'oblast de Vladimir (URSS), 1945-1947
- ✓ Les bêtes de Polenovski (URSS), 1946
- ✓ Les bêtes de Ludinovski (URSS), 1946
- ✓ Les bêtes de l'oblast de Kalouzhskaïa (URSS), 1947
- ✓ La bête de Losinoostrovskoïe (URSS), 1949
- ✓ La bête de l'oblast de Kirovskaïa (URSS), 1951-1952
- ✓ Les bêtes de Hazaribagh (Inde), 1981
- ✓ Les bêtes d'Ashta (Inde), 1985-1986
- ✓ Les bêtes de Khost (Afghanistan), 2005
- ✓ Les bêtes de Naka (Afghanistan), 2005
- ✓ Les bêtes de Vali-Asr (Iran), 2005

(Un court extrait du texte, librement publiable)

La Bête du Gévaudan

Quand le tueur en série est un animal

par Giovanni Todaro

Précision…

Chers lecteurs, certains d'entre vous pourraient tirer de ce livre des conclusions erronées sur la nature du loup. En réalité, ce magnifique et intelligent animal est, ou n'est pas, complexe. Avant tout, il n'est ni bon ni mauvais. Il se comporte simplement comme un loup, car la nature l'a créé ainsi, et, rassurez-vous, pour une bonne raison.

Il est vrai que les loups d'Europe pouvaient autrefois manger de l'humain. Mais seulement dans de rares cas, souvenez-vous, et presque toujours par la faute de l'homme. La faim est une mauvaise conseillère, et cela vaut aussi bien pour nous que pour les loups. Jadis, la guerre faisait rage entre l'homme et le loup, un affrontement sans merci qui a duré des siècles entre deux espèces sociales en compétition pour le même territoire et la même nourriture.

Finalement, le loup, réduit à quelques survivants dispersés dans des lieux inaccessibles, perdit cette guerre, mais à ce moment-là, l'homme, de façon inattendue, le pardonna, le protégea et lui réserva même des espaces, les mettant à sa disposition et les réintroduisant dans la nature, cette ancienne proie sauvage qui avait presque disparu à cause de l'homme.

Ce fut un geste magnifique de la part de notre espèce, et il ne faut pas le gâcher. Si les loups disposent de leur propre territoire et de proies sauvages en quantité suffisante, et si les humains se comportent avec sagesse, ils ne nous considéreront jamais comme des proies. En Italie, les loups n'ont jamais disparu, et pourtant, depuis deux siècles, aucune attaque contre des humains, y compris des femmes et des enfants, n'a été recensée.

Le loup fuira toujours notre espèce, et, compte tenu du massacre qui a eu lieu, à juste titre. Après tout, les montagnes peuvent être couvertes de forêts centenaires, sillonnées de ruisseaux limpides et peuplées de cerfs, de sangliers et de chevreuils, mais sans le loup – comme la loutre, l'ours, le lynx et tant d'autres espèces – elles paraîtront vides et privées de quelque chose de précieux, de fascinant et d'essentiel.

Nous autres Italiens, parmi nos nombreux mérites, même si nous sommes les premiers à critiquer notre peuple et notre pays tout entier – et c'est peut-être là aussi un signe de grandeur allié à une sage humilité –, nous avons été parmi ceux qui n'ont pas exterminé le loup, qui, pour le meilleur et pour le pire, a toujours continué à vivre en Italie, lui permettant non seulement de repeupler une grande partie du pays, mais aussi de s'étendre aux nations voisines, recolonisant lentement d'anciens territoires. Comme la France, par exemple.

Nous espérons que nos amis français saisissent eux aussi la portée de cet événement, maintenant que le loup revient peu à peu dans leur pays et recolonise prudemment la Lozère depuis quelques années, notamment l'ancien Gévaudan, au cœur de notre histoire. Parce que la guerre est finie maintenant.

Le prologue et le début du cauchemar

Le 8 septembre 1762, Barthélémy et Marie Yolle confièrent leur fils à la garde de leur petit troupeau de moutons dans la paroisse de Laval, en Dauphiné, alors province du sud-est de la France, correspondant aujourd'hui aux départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. Le soir même, ne voyant ni l'enfant ni le troupeau rentrer, les parents s'inquiétèrent et organisèrent aussitôt des recherches. Leur détresse était palpable lorsqu'on découvrit la dépouille de l'enfant, en grande partie dévoré par une bête mystérieuse. Il s'agissait vraisemblablement de l'œuvre d'un loup, mais le plus étonnant était que la bête ait complètement ignoré les moutons – qui ne portaient pas une seule égratignure – et se soit attaquée uniquement à l'enfant.

L'abbé Raphaël, curé de la paroisse de Laval, sur le territoire de laquelle l'incident s'est produit, a eu l'occasion – on ignore si ce fut à ce moment-là ou plus tard – de voir la bête et l'a décrite comme *"de la taille d'un très grand loup, d'une couleur légèrement plus claire que du café brûlé, avec une bande de fourrure noire courant sur tout le dos, un ventre blanc sale, une tête très grosse et poilue, et une queue touffue comme celle d'un loup ordinaire, mais plus longue et dressée à son extrémité"*. Selon l'abbé Raphaël, la même bête a attaqué un groupe de bergers le 23 septembre et, le 5 octobre, a tué et dévoré Madeleine Bariol.

Puis plus rien, ou du moins, nous n'avons plus de nouvelles d'elle aujourd'hui. L'année suivante, le 25 octobre 1763, Anne Taquet, soixante ans, fille de Jean Brunat, rentrait au crépuscule à la paroisse de Laval, vêtue des habits du prêtre Raphaël, qui avait célébré un office peu auparavant chez elle, où son mari était dans un état critique. La femme fut tuée et mise en pièces par une bête, peut-être la même que lors des attaques précédentes. Deux enfants, cachés, furent témoins de la scène et, horrifiés, virent l'animal se repaître de son ventre et de ses membres, puis s'éloigner avec la tête de la malheureuse femme, dont certains morceaux furent retrouvés quelques jours plus tard. Le chagrin causé par sa mort précéda celui de son mari.

Quelques jours plus tard, toujours en octobre, ce qui semblait être la même bête franchit la frontière du Dauphiné, parcourut quelques dizaines de kilomètres vers le sud-est et passa à une centaine de mètres de la demeure d'un certain Monsieur Darsac à Sainte-Agnès – une ville alors située dans le comté de Nice, sous domination du royaume de Sardaigne-Savoie, et aujourd'hui intégrée aux Alpes-Maritimes – et traversa tranquillement plusieurs troupeaux de moutons sans les attaquer ni même les effrayer.
Ce dernier détail paraît étrange, car même s'il s'était agi d'un chien et non d'un loup, les moutons auraient dû être effrayés à la vue d'un animal aussi imposant et inconnu. Il est toutefois concevable que cette attitude manifestement indifférente – comme cela a été observé dans des cas similaires chez d'autres espèces prédatrices à proximité de leurs proies potentielles – ait été perçue par les moutons.

La bête se dirigea cependant vers un jeune berger de 14 ans, qui ne dut son salut qu'à l'intervention de plusieurs adultes présents. L'animal traversa ensuite un ruisseau avec agilité et escalada la montagne de Sainte-Marie-du-Mont, face à Sainte-Agnès, où il attaqua une bergère de 15 ans. Bien qu'elle soit tombée, elle parvint à s'accrocher fermement au cou de l'animal, évitant ainsi d'être mordue gravement. Elle aussi fut rapidement secourue par plusieurs hommes. La question qui se pose est la suivante : s'agissait-il de la même bête qui, plus tard, se déplaça vers l'ouest, dans le Vivarais (l'actuelle Ardèche), avant de finalement s'établir au nord-ouest, dans le Gévaudan, et plus particulièrement dans la zone située entre le Gévaudan et l'Auvergne ?

La description de l'animal, le mode d'attaque et même son âge – la bête avait environ 7 ou 8 ans lorsqu'elle a finalement été tuée, il est donc possible qu'elle ait eu le même âge – semblent le confirmer. Les centaines de kilomètres parcourus seraient en effet considérables, bien que tout à fait plausibles pour un loup, comme cela est documenté en raison de la dispersion de l'espèce. Il est toutefois étrange que cette bête ait pu traverser si facilement des zones grouillant de meutes de loups – réputées pour leur territorialité et leur propension à tuer les intrus – et que, pourtant, étant déjà un animal fortement anthropophage, elle n'ait laissé aucune trace de victimes sur son passage.

Mais il y a peut-être eu d'autres victimes – nous n'en savons rien aujourd'hui – ou peut-être ces victimes ont-elles été attribuées à des loups mangeurs d'hommes, qui n'étaient pas rares en Europe à l'époque et qui, de fait, semblent avoir été particulièrement actifs en France. À partir de mars 1764, la nouvelle se répandit dans le Vivarais de l'apparition d'une mystérieuse bête mangeuse d'hommes qui ravageait la région, tuant de nombreuses personnes. Le manque actuel de sources sur cet événement – largement ignoré par les chercheurs – soulève plusieurs interrogations.

Premièrement, les attaques contre les humains par des "bêtes" – très probablement des loups – devaient être, sinon courantes, du moins prévisibles dans le monde rural de cette période. Et étant donné que la quasi-totalité de la France était peuplée de dizaines de milliers de loups, dont certains étaient également mangeurs d'hommes, le même problème existait dans le Vivarais.

En clair, la mort d'un certain nombre de personnes était un événement digne d'intérêt, sauf au niveau local, où ça allait de soi. Par ailleurs, à un certain moment, le nombre d'attaques et de victimes a dû dépasser la norme, à tel point qu'il a été précisé que le problème persistait jusqu'en juin.
Or, les autorités n'avaient toujours pas mis en œuvre la série de mesures qui furent appliquées après le meurtre de la victime du 30 juin 1764, que nous aborderons plus loin, par les autorités du Gévaudan.

Ou bien, des initiatives furent prises – dont les archives ont disparu – et dont nous n'avons aucune trace. On pourrait même penser que les autorités vivaraises, représentées par leur représentant, Lachadenède, ont sous-estimé et ignoré le problème, peut-être par laxisme et incompétence, et que l'affaire fut ensuite occultée par le tollé suscité par la prétendue Bête du Gévaudan.

Le décompte des victimes de la Bête a certes commencé le 30 juin 1764, mais la détermination dont fit preuve cette bête sauvage lors de sa première attaque recensée laisse indubitablement penser qu'il ne s'agissait pas de son premier coup. En bref, la Bête avait certainement déjà tué des humains auparavant. Cela est confirmé par une lettre écrite le 27 septembre 1764 par Lachadenède et adressée à l'intendant du Languedoc, Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, dans laquelle il l'informait : *"…depuis plus de six mois, une bête féroce rôdant dans nos montagnes du Vivarais, près de celles du Gévaudan, fait subir aux habitants de ce canton les ravages de sa voracité."*

Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il demanda à Saint-Priest d'accorder également à la population du Vivarais – comme son collègue du Gévaudan l'avait immédiatement décidé – l'autorisation de mener des attaques armées. Bref, il commençait à peine à agir. Et il ne fait qu'évoquer vaguement les victimes de cette bête, qui, pourtant, eurent lieu. Cela ne semble pas être une démonstration d'une grande efficacité.

L'animal responsable des victimes du Vivarais, puis du Gévaudan et de l'Auvergne, pourrait-il être le même qui a semé la terreur dans le Dauphiné et le comté de Nice ? Comme je l'ai mentionné plus haut, c'est possible, notamment compte tenu de son âge. Il aurait eu 4 à 5 ans à l'époque – et aurait donc été pleinement expérimenté et en âge de tuer –, puisque l'autopsie a révélé qu'il avait 7 à 8 ans lorsqu'il a finalement été tué. À l'inverse, pourrait-il s'agir d'une autre bête ? Oui, c'est possible.

Ou bien pourrait-il s'agir d'attaques menées par différentes bêtes disséminées dans les divers départements ? Oui, c'est possible. En fait, nous ne saurons jamais avec certitude si cette hypothèse est vraie. Bien sûr, s'il s'agissait toujours du même animal, il faudrait se demander pourquoi il se déplaçait continuellement vers des régions très éloignées, causant un certain nombre de victimes, pour ensuite disparaître et reprendre ses attaques dans des endroits où sa présence était la moins suspectée.

Les loups, par exemple, se déplacent beaucoup, mais les voyages vraiment longs sont ceux que certains spécimens entreprennent instinctivement pour rechercher de nouveaux territoires où former une meute. En résumé, l'objectif est l'appropriation d'un territoire. La Bête, hormis dans la phase finale de son existence, n'a manifesté aucun objectif de ce genre. Ses mouvements semblent uniquement motivés par la recherche de proies humaines et par la conscience, à chaque fois après une période de dévastation, de devoir abandonner la zone où elle commençait à être traquée avec acharnement. Est-il possible qu'un animal soit aussi rusé et intelligent ?

Se pourrait-il que ce soit l'homme, avec ses activités guerrières et ses expéditions militaires vers des contrées lointaines, laissant derrière lui un cortège de morts et de mourants, qui ait "créé" de telles bêtes, dépourvues de la notion de territoire telle que nous la concevons ? Dont le seul territoire était la proximité des humains, proies privilégiées ? Avaient-elles une étrange conception de "territoire mobile" ? Nous l'ignorons. Mais si tel était le cas, ce ne serait pas si étrange. Les chiens de berger, en effet, possèdent eux aussi une conception très marquée du territoire mobile, appréhendé comme un troupeau, à défendre où qu'il se trouve. L'endroit importe peu, ce qui compte, c'est le troupeau qui l'occupe. La Bête avait-elle adopté le même comportement ? Une chose est sûre : les victimes de la soi-disant Bête du Gévaudan étaient bien plus nombreuses que celles recensées jusqu'alors.

La première victime officielle de la Bête fut Jeanne Boulet, une jeune fille de quatorze ans originaire du village de Hubacs, dans la paroisse de Saint-Étienne-de-Lugdarès. Elle faisait paître son petit troupeau dans les clairières d'altitude du Vivarais, région montagneuse aujourd'hui appelée Ardèche, limitrophe du Gévaudan. Ces clairières étaient couvertes de bois sombres et humides, seulement interrompus par des marais insalubres et de vastes prairies.

Les méfaits de la terrible bête, connue sous le nom de la Bête, ne tardèrent pas à se répandre dans le Gévaudan, aujourd'hui appelé Lozère et toujours bordé au nord-est par la Haute-Loire, au nord-ouest par le Cantal (tous deux appartenant à l'Auvergne), à l'est par l'Ardèche, au sud-est par le Gard et à l'ouest par l'Aveyron. Jeanne Boulet passait ses journées seule là-haut, à rêvasser, peut-être à propos d'un garçon qui lui plaisait et qui la courtisait à Hubacs, voire même à Saint-Étienne. Après tout, elle allait bientôt avoir quinze ans et, selon les normes de l'époque, elle était déjà en âge de se marier. Elle espérait sans doute un avenir heureux, loin de la misère de cette région, où pouvoir manger du lait et des châtaignes bouillies trois fois par jour, et peut-être quelques pommes de terre, était déjà un espoir de vivre à l'abri de la faim.

La pauvreté n'était pas un phénomène isolé ; elle était répandue et oppressante partout en Europe, car les riches étaient peu nombreux et les pauvres largement majoritaires. Ainsi, face à la nécessité de nourrir une population nombreuse et de subvenir aux besoins de chacun, même des enfants de sept ou huit ans étaient envoyés garder les troupeaux dans des régions inhospitalières et dangereuses.

La France comptait alors environ 26 millions d'habitants, dont 18 millions d'agriculteurs et d'éleveurs. Seuls 33 % des terres appartenaient à de petits propriétaires terriens, au nombre de 11 millions, le reste étant détenu par la noblesse (47 %) et le clergé (20 %). Sur ces terres, on élevait 2 700 000 bœufs de trait, dont 200 000 étaient abattus chaque année pour la consommation urbaine et 100 000 pour les besoins locaux ; 400 000 bœufs d'engraissement, consommés annuellement et à parts égales entre les villes et les campagnes ; 4 000 000 vaches, avec une consommation annuelle de 450 000 têtes pour les villes et seulement 6 000 pour les campagnes ; 3 000 000 veaux, dont 1 500 000 étaient abattus chaque année en ville et 1 200 000 à la campagne ; 4 000 000 porcs, dont 440 000 approvisionnaient les villes et 2 000 000 les campagnes ; et enfin, 20 000 000 moutons, dont 1 500 000 étaient abattus en ville et à la campagne. 1 200 000 dans les campagnes, dont 3 750 000 étaient abattus chaque année dans les villes et 1 500 000 dans les campagnes.

Pourquoi vous ai-je fourni toutes ces informations ? Pour vous aider à comprendre trois choses avant de commencer notre récit : premièrement, l'élevage en France était une activité stratégique et fondamentale. Deuxièmement, dans certaines régions, comme le Gévaudan, il s'agissait de l'activité principale sur laquelle reposait l'économie locale. Troisièmement, la pauvre Jeanne Boulet était l'une des nombreuses personnes qui, bien informées, faisaient tourner l'économie locale.

Ainsi, l'apparition de la Bête du Gévaudan n'a pas seulement affecté les victimes et leurs familles, mais a également semé une terreur généralisée dans la région, à tel point que de nombreux bergers ont réduit leur activité, entraînant un déclin de la production animale dans une région déjà connue pour la pauvreté et les difficultés de ses habitants. Un animal, qu'il s'agisse d'une Bête ou d'un loup, comme celui qui a terrorisé le Gévaudan pendant quatre ans, pouvait causer tant de dégâts à l'époque. Le problème n'était donc pas seulement humain, mais aussi social, économique et, en fin de compte, politique.

Revenons à Jeanne Boulet et à ses vaches qui paissaient. La jeune fille devait se sentir plus en sécurité, seule avec le troupeau, comme c'était malheureusement souvent le cas pour les enfants à cette époque, mais cela ne la rassurait guère. Les loups étaient nombreux dans la région, et Jeanne en connaissait bien la réalité. Un loup pouvait surgir soudainement des bois épais et attaquer, tuant non seulement le troupeau, mais aussi les gens, surtout les femmes et les enfants. Tous les loups n'agissaient pas ainsi ; en fait, un tel comportement était assez rare, mais on ne sait jamais.

Le seul espoir était que cela n'arrive pas, ou, dans le pire des cas, que cela arrive ailleurs et à quelqu'un d'autre. Peut-être Jeanne pensait-elle aussi à cela ce 30 juin 1764. Mais ce soir-là, elle ne rentra pas, et sa famille commença à s'inquiéter à la tombée de la nuit. On la chercha dans les hauts pâturages où elle menait toujours ses troupeaux, et son corps fut retrouvé le lendemain. Elle avait sans aucun doute été dévorée par une bête sauvage. La dépouille de la pauvre fille fut enterrée le jour même, le 1er juillet 1764.

Quand la nouvelle se répandit, tous pensèrent que le coupable était un animal fort et féroce. Pas un ours, devenu extrêmement rare dans la région, car il n'attaque pas les humains à moins d'être provoqué et, s'il avait faim, il aurait facilement emporté une de ses vaches, bien plus robustes.

Ni le lynx, qui n'attaquait ni les humains ni les vaches. Ces animaux vivaient encore dans ces montagnes, plus haut, mais de mémoire d'homme, aucun ne s'était jamais attaqué à un être humain, à moins d'y être provoqué. Seule une bête subsistait, la plus redoutée : le loup. Sans doute la famille de la fillette maudissait-elle cette vie et cette misère, qui ne leur permettaient même pas d'avoir un chien de berger, lequel aurait certainement protégé la fillette et les troupeaux. Le fait est que Jeanne Boulet, là-haut, était seule face à l'horreur. Et maintenant, cette fillette, qui pour sa famille était comme un bouton de rose solitaire dans un océan de sombres forêts et de montagnes, avait été arrachée à la vie, non pas cueillie. Et ce qui restait d'elle gisait dans la terre humide du cimetière de Saint-Étienne.

La Bête, comme on appellerait pendant des années, celle qui terrorisait cette vaste région montagneuse, avait probablement déjà fait des victimes humaines, mais pas systématiquement – ou du moins, on ne le savait ni ne le soupçonnait – et c'est ainsi que le compte à rebours commence avec Jeanne Boulet. Si elle avait déjà tué, la nouvelle ne s'était pas encore répandue parmi la population des différents départements, à des époques et dans des régions où peu ou pas d'informations circulaient, où les journaux étaient rares et où l'analphabétisme était répandu.

Par ailleurs, à l'époque, être victime de loups n'était pas du tout impensable. Peut-être n'avait-il pas tué, mais je crois qu'il l'avait fait, ou du moins qu'il avait très probablement déjà tenté de le faire. En effet, certains ont fait le rapprochement : une jeune fille n'avait-elle pas été attaquée près de Langogne, une ville située juste au nord de Saint-Étienne, environ un mois auparavant ? Langogne se trouvait dans le Gévaudan, certes, mais à seulement quelques kilomètres du Vivarais et de Saint-Étienne-de-Lugdarès. Et dans le Vivarais, région réputée pour ses loups féroces, n'y avait-il pas eu des ravages causés par une bête mystérieuse et féroce entre mars et juin ?

Langogne se trouvait précisément dans cette zone, et il s'agissait donc peut-être du même loup venu de là. Cela s'est produit durant la première semaine de juin, peut-être le 1er ou le 3. Une bergère de huit ans, qui faisait paître ses vaches dans la forêt de Saint-Flour-de-Mercoire, fut attaquée par une grosse bête surgie des bois. L'attaque fut si soudaine que les chiens qui l'accompagnaient, visiblement des chiens de berger peu robustes et peu courageux, prirent aussitôt la fuite. La bête bondit sur la bergère, mais heureusement les vaches se défendirent.

Le comportement du bétail était typique en présence de prédateurs. En effet, lorsque le souvenir des prédateurs, qu'il s'agisse de loups ou autres, s'estompe, les vaches ont tendance à fuir, laissant les plus faibles, généralement les veaux, à la merci de l'ennemi, le troupeau étant incapable de mettre en œuvre une stratégie de défense organisée. Mais si le prédateur est bien connu, le bétail, comme les porcs, sait se comporter et se regroupe en cercle pour protéger ses petits.

La fillette a eu la chance d'être instinctivement prise pour un veau par les vaches, qui, en donnant des coups de cornes, ont tenu la bête à distance. Celle-ci devait, après tout, connaître et craindre ce type de réaction, à tel point qu'elle s'est approchée avec une grande prudence. Cependant, ses tentatives – il était clair que la fillette était bien la proie choisie – visaient à disperser le troupeau, si bien qu'elle a continué à tourner autour et à simuler des attaques.

La jeune fille, instinctivement ou parce qu'elle avait compris que c'était le seul moyen de se sauver, s'efforçait, dans la confusion, de rester derrière les vaches. Pourtant, la bête parvint à s'insinuer plusieurs fois, heureusement pas assez loin, entre les bêtes, ne réussissant qu'à déchirer les vêtements de la jeune fille. Mais les vaches tinrent bon et repoussèrent chacune de ses attaques.

La bergère de Saint-Flour-de-Mercoire, de retour au village sous la protection de ses troupeaux, après un voyage sans doute cauchemardesque tant elle craignait le retour de la bête, raconta l'épisode avec stupeur. Elle expliqua avoir été attaquée non par un animal quelconque, mais par *"une bête énorme, au pelage très épais et roux, et aux pattes munies de longues griffes"*. On disait qu'elle était aussi grosse qu'une vache, avec une poitrine très large, une tête énorme, des oreilles courtes et dressées, et un long museau. Sa queue était longue et inhabituellement fine, et une bande noire courait de la tête au bout de la queue sur sa croupe.

Elle ajouta que l'animal pouvait bondir jusqu'à neuf mètres de haut ! Mais l'opinion générale était qu'il s'agissait d'un loup, peut-être un grand loup, qui, aux yeux d'une petite fille légitimement terrifiée, avait paru un monstre gigantesque. Mais tous s'accordaient sur un point : la bergère ne devait sa vie qu'à un miracle, et plus certainement, à ses vaches. Peut-être était-ce la même bête qui avait tué et dévoré Jeanne Boulet moins d'un mois plus tard.

La première question se pose alors : que mangea la bête durant ce mois, entre l'attaque manquée dans la forêt de Saint-Flour-de-Mercoire et l'attaque fatale contre Jeanne Boulet ? Dans le Massif Central, et donc aussi dans le Gévaudan, le gibier, y compris le gros gibier, ne manquait pas ; cependant, il appartenait en grande partie à la noblesse, propriétaire d'immenses réserves de chasse auxquelles, bien entendu, le peuple n'avait pas accès librement. De plus, dans certaines régions, les cerfs, les chevreuils et autres ongulés, grâce à la protection totale que leur accordait la noblesse, étaient devenus si nombreux qu'ils causaient de graves dégâts aux récoltes des pauvres, qui avaient l'interdiction formelle de riposter.

Naturellement, cette protection ne s'appliquait pas à la noblesse, c'est-à-dire aux propriétaires des réserves, qui, lors des grandes chasses de l'époque, commettaient de véritables massacres de gibier. La noblesse s'efforçait par tous les moyens d'accroître le nombre d'animaux sauvages, abattus ensuite uniquement pour le sport. En France, une tradition de chasse très forte et extrêmement complexe existait depuis des siècles. Et grâce à cette protection, les ongulés, notamment les cerfs, ont proliféré de façon spectaculaire dans certaines régions, causant de graves dégâts aux cultures et, en fin de compte, aux agriculteurs.

Cette pratique était courante non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Les protestations et même les pétitions des populations affamées restèrent vaines. À cette époque, partout en Europe, les paysans étaient souvent confrontés à d'autres restrictions, comme l'interdiction de construire des murets de pierre autour des cultures ou de dépasser certaines hauteurs, afin de permettre aux cerfs de se nourrir des récoltes. De plus, un système de « servitude de chasse » était en vigueur, autorisant tout noble à organiser des parties de chasse sur les terres paysannes, même à l'approche des moissons.

Cela signifiait qu'une seule chasse, avec des dizaines de cavaliers, de rabatteurs et de meutes de chiens, pouvait anéantir le travail d'une famille paysanne pendant un an en quelques minutes. Ce système était parfois utilisé pour contraindre les petits propriétaires à vendre leurs terres aux nobles à des prix dérisoires, les forçant ainsi à quitter leurs terres ou à rester au service des nobles comme ouvriers agricoles. Lorsque les champs appartenaient aux nobles, les paysans les cultivaient selon une sorte de contrat de location qui stipulait qu'une grande partie de la production revenait aux propriétaires, qui exigeaient tout ce qui avait été convenu, que la récolte ait été piétinée et détruite ou non lors de leurs élégantes et grandioses parties de chasse.

Toutes ces oppressions ne firent qu'exaspérer davantage les pauvres. Dresser la liste de ces abus serait trop long pour ce récit. Mais il ne faut pas non plus considérer le peuple comme "saint", car dès qu'il en eut l'occasion, il exerça une telle pression sur la chasse qu'il dépeupla de vastes régions d'Europe. De nombreuses espèces animales survécurent précisément grâce aux zones protégées établies et préservées par la noblesse. Cependant, le cerf et le sanglier disparurent pratiquement de France au XIXe siècle, et le chevreuil devint extrêmement rare.

Quoi qu'il en soit, le mépris de la noblesse pour les intérêts des paysans et, de fait, de ses sujets de basse extraction, ne fut certainement pas l'une des dernières causes de la haine qui explosa plus tard lors de la Révolution française, survenue une vingtaine d'années seulement après les événements que nous relatons ici. En effet, en France, les droits de chasse féodaux ne prirent fin qu'avec la Révolution, et plus précisément lors de la fameuse session de l'Assemblée constituante, dans la nuit du 4 août 1789.

Revenons à notre récit et à la question que nous nous sommes posée. De quoi la bête s'est-elle nourrie durant ce mois, entre l'attaque infructueuse dans la forêt de Saint-Flour-de-Mercoire et l'attaque fatale contre Jeanne Boulet ? La bête a forcément mangé, et comme nous n'avons connaissance d'aucun massacre humain comparable à ceux perpétrés plus tard durant cette période, nous devons supposer qu'elle se nourrissait de gibier et d'animaux domestiques. Cela paraît d'autant plus évident que, parmi tous les animaux anthropophages – de toutes espèces – ayant vécu sur tous les continents et à toutes les époques, aucun ne s'est jamais nourri exclusivement d'humains.

Il est étrange, cependant, qu'une bête sauvage ayant fait preuve d'une telle cruauté envers de jeunes victimes humaines, qu'elle recherchait spécifiquement, ne soit pas tombée par hasard sur les milliers de bergers sans défense dispersés sur le territoire en l'espace de trente jours. Peut-être que toutes les victimes de cette bête – qui n'était certainement pas la seule cannibale en France à cette époque – n'ont pas été recensées comme telles, soit parce qu'il s'agissait de simples disparitions, soit parce qu'elles n'ont pas été signalées, soit encore parce qu'on a imputé ces actes aux loups.

Cette dernière hypothèse peut paraître étrange, mais il est un fait qu'être dévoré par des loups n'était pas si rare à cette époque. En France, on comptait chaque année entre 30 et 50 victimes de ce type, et peut-être bien plus.

Quoi qu'il en soit, moins de quarante jours après le meurtre de Jeanne Boulet, le 6 août précisément, la deuxième victime confirmée était Marianne Hébrard, du village de Cellier, paroisse de Saint-Jean-la-Fouillouse. Par conséquent, à notre connaissance, la Bête a semé la mort pour la première fois dans la région du Gévaudan. L'attaque a eu lieu en plein jour, aux abords de la ville, mais apparemment personne ne s'en est aperçu.

La dépouille de l'enfant fut inhumée le lendemain. L'acte de décès, établi par le curé Du Fayet, indique : *"En l'an mil sept cent soixante-quatre, le 7 août, devant nous, soussigné, prieur-curé, au cimetière de l'église et de la paroisse, Marianne Hébrard, de Collier, a été inhumée. Hier, elle a eu le malheur d'être étranglée et partiellement dévorée par une bête féroce qui s'était installée et rôdait dans le village depuis plusieurs mois. Ce tragique accident s'est produit en plein jour aux portes du village."*

Mais dès le lendemain des funérailles, le 8 août précisément, une troisième victime était confirmée : une jeune fille de quinze ans, habitant le village de Masméjean-d'Allier, paroisse de Puylaurent. Je précise la paroisse car le découpage territorial en communes n'existait pas encore à cette époque.

Le meurtre de Puylaurent – aujourd'hui La Bastide-Puylaurent – démontra que la bête s'était déplacée vers l'ouest, loin du lieu de la précédente attaque. La malheureuse femme fut attaquée vers dis-sept heures alors qu'elle gardait ses moutons sur le versant herbeux d'une vallée. Le troupeau s'éparpilla et sa fuite fut aperçue par trois bûcherons qui se trouvaient plus bas, sur le versant opposé de la vallée. Pressentant le danger, ils accoururent et leur arrivée fut sans doute perçue par la bête qui, invisible à leurs yeux, prit la fuite.

Selon certains, la jeune fille, horriblement mutilée mais encore vivante, eut le temps de leur raconter qu'elle avait été attaquée par *"une bête horrible, mi-loup, mi-tigre, avec de grandes griffes et une longue queue"*, tandis que d'autres affirment qu'elle fut retrouvée déjà morte, son corps mutilé dans une mare de sang. Naturellement, les autorités ont immédiatement pris des mesures pour résoudre ce grave problème – et en cela elles ont probablement été plus efficaces que celles de Vivarais – car l'expérience a montré que lorsqu'un loup, ou que sais-je encore, devenait cannibale, une longue période de massacres commençait, qui ne prenait fin qu'avec la mort de la bête.

Étienne Lafont, avocat mendéen de soixante ans, également maire du diocèse et sous-intendant du Languedoc, décida, de concert avec les maires de la zone concernée, non seulement de prendre des mesures préventives, notamment des mesures d'ordre public, mais aussi de faire rapport à ses supérieurs et de solliciter des renforts. Il adressa donc une lettre urgente à l'intendant du Languedoc, basé à Montpellier, qui la transmit au gouvernement central. En effet, les premiers efforts pour abattre la Bête, sur un territoire si vaste et difficile d'accès, avaient été menés par les gendarmes et les agriculteurs alertés à la hâte, mais sans succès.

La bête restait introuvable, pas plus que les loups, dont l'abattage était pourtant toujours souhaitable. Un bon nombre d'entre eux étaient tués chaque année et, de fait, nous savons que, rien qu'entre le 10 mars et le 12 avril 1764, 79 loups avaient été tués dans le Gévaudan, la plupart des louveteaux, ce qui avait valu aux tueurs une récompense, loin d'être négligeable pour le peuple, de six francs par loup adulte et de trois francs par louveteau.

Cependant, peu de gens nourrissaient d'espoir quant à ce type de chasse. Les battues, surtout en montagne, étaient extrêmement exigeantes et, pour réussir, nécessitaient un grand nombre de personnes, et non de simples patrouilles. Avec si peu d'hommes sur le terrain, la bête mystérieuse et les loups auraient disparu avant même que leur présence ne soit soupçonnée.

Sur ces collines et montagnes escarpées, couvertes de forêts denses et de pâturages, la bête, d'une agilité extraordinaire, et les loups, tout aussi rapides, auraient grimpé sans effort, tandis que les hommes à pied auraient dû progresser lentement et péniblement. Entre-temps, les maires et la gendarmerie commencèrent à envisager de publier officiellement, dans le but évident d'éviter la panique, toute une série de recommandations à la population, l'exhortant à redoubler de prudence, notamment envers les femmes et les enfants. Il était donc interdit d'envoyer des enfants et des filles seules paître avec les troupeaux, et il était recommandé aux chasseurs autorisés de tenter d'abattre la bête, assurés d'obtenir une généreuse récompense des autorités.

La prime pour la capture de loups communs restait cependant en vigueur, et quiconque tuait ces "bêtes maléfiques", qu'il s'agisse de bêtes mangeuses d'hommes ou de simples "loups, louves ou louveteaux" âgés de quelques mois seulement, recevait immédiatement la récompense prévue en remettant ses oreilles aux autorités.

Tous les documents relatifs à la Bête – comme on l’appellerait plus tard, à l’instar de tant d’autres avant et après elle – étaient, conformément à la pratique courante, établis en trois exemplaires et adressés respectivement à la Gendarmerie royale et au Gouverneur militaire du Languedoc, le troisième exemplaire restant en possession du Sous-intendant. Ce dernier rédigeait également des rapports détaillés qu’il transmettait à l’Intendant, lequel les adressait, le cas échéant, au Ministre compétent. Même les Sous-intendants et les Intendants des départements voisins, dans le cas de la Bête, échangeaient des communications officielles de toutes sortes, notamment pour coordonner les interventions.

Par ailleurs, les curés rédigeaient d’autres documents, tels que les actes de décès – qui, contrairement à ceux délivrés en Italie à la même époque, comportaient des informations personnelles, les dates, les causes et les témoignages, le cas échéant, et constituent ainsi des sources d’archives inestimables pour les historiens – et adressaient également une correspondance détaillée aux évêques. La documentation relative aux attaques de la soi-disant Bête, comme nous venons de le dire, fut alors envoyée en copie par l'intendant du Languedoc à Jean-Baptiste de Morin, comte de Moncan et gouverneur militaire du Languedoc et donc responsable territorial dans cette zone, ainsi qu'aux ministres compétents du gouvernement.

Mais le comte de Moncan, face à la gravité de la situation, n'attendit pas de réponse et, fort de ses pleins pouvoirs, ordonna au capitaine-major Jean Duhamel, âgé de trente-quatre ans et commandant des dragons des Volontaires de Clermont, d'intervenir. Les dragons sous son commandement étaient au nombre de quatre compagnies, cantonnées à Langogne et Pradelles, soit un total de 110 hommes, dont 93 Français et les autres étrangers engagés dans le corps, qui faisait partie intégrante de l'armée. Duhamel se lança à la poursuite de la bête, mais il apparut rapidement que, les casernes étant situées à Langogne et donc hors de la zone d'activité de la Bête – qui s'était par la suite déplacée encore plus loin –, les délais d'intervention étaient excessifs, tout comme les possibilités de reconnaissance efficace.

Les dragons, apparus au XVIIe siècle comme corps d'infanterie spécialisé se déplaçant à cheval puis combattant à pied, devinrent une spécialité de cavalerie au cours du même siècle et furent donc équipés de carabines, en plus des pistolets. Leur nom provient de leur arme principale, une carabine ou un mousquet court appelé "dragon" en raison de la fumée qu'il dégageait au tir. De modèle et de calibre très similaires à ceux du reste de l'infanterie, ils étaient cependant légèrement plus courts et plus légers afin de ne pas gêner le cavalier. Ils comportaient des garnitures en laiton pour les protéger de la corrosion due à la transpiration du cheval, ainsi qu'une bandoulière en fer à double bande pour résister à la tension exercée sur l'épaule lorsque l'arme était portée au trot.

Les dragons n'étaient pas organisés en escadrons comme la cavalerie, mais en compagnies comme l'infanterie, dont étaient issus leurs officiers. La flexibilité inhérente à leur statut d’"infanterie montée" en faisait une force efficace, notamment pour ce que l'on appellerait aujourd'hui le "maintien de l'ordre intérieur", afin de lutter contre la contrebande, la guérilla et les troubles civils. Un régiment de dragons était également moins coûteux à lever et à entretenir qu'un régiment de cavalerie, même si les dragons étaient désavantagés par rapport à ce dernier. Ils cherchaient donc constamment à améliorer leurs compétences équestres, leur armement et leur statut social pour égaler celui de leurs aînés.

À partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, certains régiments commencèrent à être appelés dragons légers, car ils montaient des chevaux plus légers et plus rapides et portaient des sabres légers. En résumé, ils étaient rapides et bien équipés, ce qui faisait de leur envoi au Gévaudan un choix judicieux.

Curieusement, l'uniforme des dragons – qui comprenait un casque en métal, remplacé par un tricorne plus confortable lors des patrouilles – était ocre, mais certaines unités portaient des tuniques rouges, une teinture coûteuse. Certains commandants, plus fortunés, les faisaient teindre en rouge, tout simplement parce qu'ils en avaient les moyens. En bref, c'était un symbole de statut social.

Il y avait cependant un problème : la population locale ne supportait pas les dragons. Pour comprendre la situation, il faut faire un petit détour. Les dragons furent d'abord bien accueillis, peut-être brièvement, car le peuple craignait la Bête. Mais l'atmosphère devait être tendue, car pour ces pauvres paysans, les dragons représentaient la même autorité et le même monde de nobles et de riches, et surtout, le roi, qui les exploitait et les affamait cruellement.

De plus, ces étrangers, soldats et, pire encore, dragons, étaient des hommes rudes, probablement habitués à la force, violents et inflexibles dans leur rôle. Ils étaient là pour tuer cette Bête, et ils s'y employèrent effectivement avec un grand sacrifice et une détermination sans faille. Mais ils pensaient sans doute – jusqu'à ce que la chasse commence et qu'ils en découvrent l'extraordinaire difficulté – que s'il s'était agi de tuer un cerf ou un sanglier, excellents à manger, ces paysans y seraient parvenus sans problème et sans leur aide.

En bref, les dragons considéraient cette populace comme une simple bande de lâches. Difficile de dire qui avait raison ; sans doute chacun avait-il raison, et personne n'avait raison. Il est certain que l'armée française d'avant la Révolution, dragons compris, était loin d'atteindre l'efficacité et le moral de la future armée napoléonienne, qu'il s'agisse de combattre d'autres soldats ou des bêtes sauvages. Essayons de comprendre la situation à l'époque de la Bête.

C’est la guerre de Sept Ans, de 1756 à 1763, qui mit en lumière l’effondrement de l’armée française, lourdement défaite par les armées prussienne et anglaise. Ce déclin toucha aussi bien le commandement que les troupes. Quant au commandement, le roi Louis XV (1710-1774) alla jusqu’à confier l’armée à un protégé de Madame de Pompadour – Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, sa célèbre et influente maîtresse – le général Soubise, pour des mérites, disons, peu militaires.

De plus, les officiers étaient tous issus de la noblesse et, pour la plupart, plus enclins à la vie fastueuse de la cour qu’aux rigueurs et aux épreuves des combats. Le général Louis Antoine Henri de Bourbon-Condé, comte de Clermont, dans un rapport du début de 1758, s'est dit scandalisé par la saleté, la désorganisation et le manque de discipline et de sens du devoir parmi les officiers et les soldats, mais il n'en était certainement pas moins choqué, ayant ordonné à ses troupes de ne pas commencer le combat avant d'avoir terminé leur déjeuner à la veille d'un affrontement avec les Prussiens.

Les officiers étaient alors divisés en deux catégories, toutes deux nobles. Ceux issus de la haute noblesse occupaient les grades les plus élevés, tandis que ceux de la petite noblesse, malgré des compétences souvent supérieures, atteignaient rarement le grade de major. Cependant, les deux catégories s'opposaient farouchement à l'idée, qu'elles jugeaient absurde, qu'un non-noble puisse devenir officier, même compétent. Louis XVI, le roi qui succéda à celui de notre histoire de la Bête et qui, jusqu'à sa guillotine, partagea les mêmes convictions, décréta que seuls ceux qui pouvaient justifier d'au moins quatre générations de noblesse "pure" pouvaient devenir officiers. De plus, cette règle s'appliquait à tous ceux qui portaient l'uniforme, y compris aux dragons de la milice volontaire de Clermont qui intervinrent face à la Bête. Ce qui, en réalité, était déjà une pratique courante.

En réalité, il existait un troisième niveau d'officiers, appelés officiers "de fortune". Ces derniers n'étaient pas nobles, mais compétents et promus pour actes de bravoure exceptionnels ou longs états de service, sans toutefois atteindre le grade maximal de lieutenant. On ignore ce que faisaient réellement ces officiers, réputés incapables de se souvenir du nom d'au moins trois de leurs hommes, car en temps de paix, l'administration et l'entraînement des troupes incombaient aux sergents.

Quant aux conditions de vie des soldats, la nourriture était insuffisante et il arrivait que deux, voire trois, se relaient pour partager un lit de camp. Leur solde, déjà modeste, était réduite pour les jours de travaux forcés sur les chantiers publics. Ce traitement entraînait un faible recrutement et un taux de désertion très élevé ; souvent, plus d'un tiers des hommes désertaient l'unité au cours de l'année. Pour compléter les effectifs en temps de paix, on recourait donc à l'enrôlement volontaire, souvent par la ruse, voire par l'enlèvement.

Mais la majorité des recrues, pour ces raisons, étaient des aventuriers de toutes sortes, des criminels libérés de prison à condition de s'enrôler, des fugitifs ou des déserteurs d'autres armées. Telle était la situation de l'armée française même à l'époque de la Bête du Gévaudan. Certes, ils n'étaient pas tous ainsi, mais cela explique pourquoi de nombreux paysans locaux pensaient qu'il valait peut-être mieux s'en prendre à la Bête plutôt qu'aux soldats. De plus, les dragons n'étaient-ils pas précisément ceux qui, quelques décennies auparavant, s'étaient rendus coupables d'une répression féroce dans ces régions ?

Pour mieux comprendre, il nous faut remonter le temps et vous donner un aperçu historique. Louis XIV (1638-1715), oncle de Louis XV, le roi malgré lui impliqué dans l'affaire de la Bête, était universellement connu sous le nom de Roi-Soleil. À l'âge de cinq ans seulement, il succéda à son père, Louis XIII, mais seulement en partie parce que, compte tenu de son jeune âge et d'autres facteurs, celui qui détenait véritablement le pouvoir en France était le cardinal Jules Raymond Mazarin, de son vrai nom Giulio Raimondo Mazarino, né à Pescina, dans les Abruzzes. Ce n'est qu'à la mort de ce dernier que Louis XIV assuma pleinement les rênes du pouvoir.

Avec l'aide de collaborateurs compétents, le roi assainit les finances de l'État, encouragea le commerce et l'industrie, et réorganisa l'administration de la justice et l'appareil d'État, subordonnant les autorités locales au contrôle d'intendants qui répondaient directement au souverain – c'est-à-dire à lui-même. De plus, afin d'imposer son hégémonie sur l'Europe, il s'engagea dans des conflits qui lui permirent d'étendre les frontières de ses possessions, mais qui prosternèrent également le royaume, déjà affaibli par la crise économique et la famine, le conduisant à la ruine.

L'obsession de ce roi était de contrôler le pouvoir de manière rigide, centralisant et contrôlant tout, instaurant un absolutisme total et anéantissant toute force, noble ou ecclésiastique, qui tentait de s'opposer à lui. Le souverain était parfaitement conscient des dangers que représentaient pour le royaume les luttes civiles et l'absence d'un pouvoir central fort capable de s'opposer à l'aristocratie et à la tendance de l'Église de Rome à s'immiscer, par le biais du clergé français, dans les affaires intérieures de la France. En effet, il affirmait souvent : "Je suis l'État", et il en était convaincu.

Pour atteindre ces objectifs, Louis XIV empêcha les ministres et autres groupes d'influence d'acquérir un pouvoir excessif et prit le contrôle direct de tous les aspects de l'administration du royaume. Il parvint à asseoir son autorité sur la noblesse terrienne qui, depuis le début du XVIIe siècle, cherchait à contester le pouvoir du roi et de ses ministres et qui dominait les provinces, où le pouvoir central était encore faible.

Afin de saper cette aristocratie, le souverain attira de nombreux nobles à Versailles et les habitua à vivre de pensions et de rentes somptueuses dans une atmosphère frivole et fastueuse, transformant ainsi l'ancienne noblesse politique en une noblesse de cour, totalement coupée des populations rurales des provinces et désormais réduite à un rôle marginal dans la vie du pays. Pour maintenir fermement le pouvoir central, il institua les Conseils du Roi, qui n'avaient qu'un pouvoir consultatif et étaient présidés quotidiennement par le souverain lui-même.

Certains membres des Conseils étaient ministres de la Couronne, exécutants passifs des ordres royaux. Louis XIV réorganisa et centralisa également les administrations provinciales afin qu'elles soient constamment liées au pouvoir central – administrativement, financièrement, judiciairement et militairement. Mais quel rapport avec l'histoire de la Bête ? J'y reviendrai…

…/…
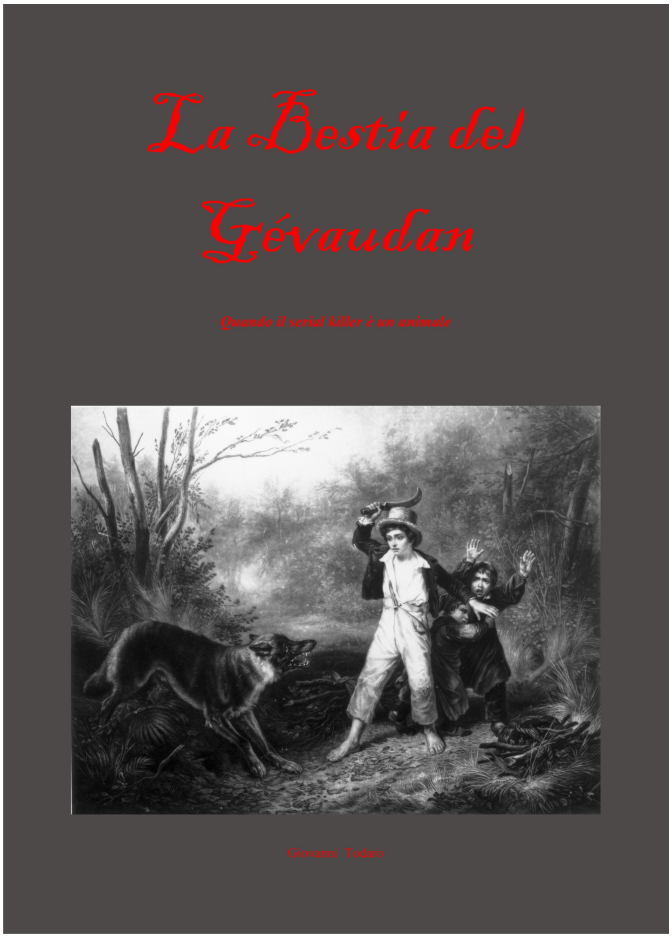
le livre sur Amazon